

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Convocation le 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents: Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier et Fabrice Redoules

Étaient absents: Sylvia Jouanneau, Rémy Soullignac, Sylvia Goulding qui donne procuration à Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet qui donne procuration à Fabrice De Nardi.

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

PARTICIPATION A L'OPÉRATION « COMMUNE 100% COMPOSTAGE »

A la faveur du projet retenu par le ministère de l'Écologie « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SYDED du lot souhaite faire de son territoire un exemple en matière de gestion des déchets.

Dans un contexte rural comme le nôtre et au regard des quantités de déchets organiques que contiennent nos poubelles résiduelles (près de 35%), la réduction de ces déchets (alimentaires et de jardin) représente un enjeu majeur et requiert la participation des communes pour atteindre ensemble l'objectif « 0 déchet ».

Pour faciliter les actions des communes en la matière, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le SYDED du Lot, dans le cadre d'une opération innovante, renouvelle son programme annuel d'aide : « Commune 100% Compostage ».

Ce programme comprend à la fois un accompagnement humain (technique, méthodique, animations, formations...) ainsi qu'un soutien financier (jusqu'à 1 000€ maximum selon les dépenses engagées) pour l'achat de matériel visant à développer le compostage domestique et favoriser la pratique du jardinage pauvre en déchet sur l'ensemble de la commune. Après avoir fait acte de candidature auprès du SYDED du Lot, dix communes pourront en bénéficier chaque année.

A la lecture du règlement de l'opération, Monsieur Le Maire précise que les communes sélectionnées s'engagent, en contrepartie, à mener un programme d'actions définitif conjointement avec le SYDED du Lot et qui portera à la fois sur les déchets organiques municipaux (espaces verts, cantines...) et ceux des particuliers ou des professionnels. Parmi ces actions, pourront être engagées par exemple : la promotion du compostage individuel, la mise en place de composteurs collectifs en établissement, l'achat/location de broyeurs à végétaux, la pratique du mulching, des alternatives aux phytosanitaires, etc.

Des opérations de sensibilisation ou de formation pourront également être inscrites (réunion publiques, articles, stands...).

Monsieur Le Maire indique que la 2ème édition de l'opération « Commune 100% Compostage » vient d'être lancée et propose que la commune fasse acte de candidature afin de bénéficier de l'accompagnement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, de :

- **CANDIDATER** à l'opération 2016/2017 du programme « Commune 100% Compostage » ;
- **S'ENGAGER**, si la commune est retenue, à désigner le référent « environnement » pour être l'interlocuteur du SYDED du Lot et à mener les actions concourant à l'objectif de réduction des déchets organiques de la commune.

POUR: 9

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Les Arques, le 29 septembre 2016
Le Maire,
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 03/10/2016
Le Maire